

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DE JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D 636-73 et suivants et D.636-81;

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée ;

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé une commission chargée de l'examen des demandes d'unités d'enseignement transférables au titre de la validation des acquis antérieurs pour le cursus de la formation de la 2ème année du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée mention Urgences (DIPA U) au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Youri YORDANOV**, PU-PH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **M. Matthieu HEIDET**, MCU-PH ;
- **Mme Judith LEBLANC**, MCU ;
- **Mme Anne-Laure PHILIPPON**, MCU-PH
- **Mme Marie-Charlotte DRUART**, IPA ;


Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la Faculté de Santé
Sorbonne Université


Pr Bruno RIOU